

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,
- Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 17 janvier 2024 nommant le jury du concours externe de l'agrégation, section langues vivantes étrangères : polonais, pour la session 2024,
- Vu les propositions de la présidente du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Est nommée pour l'épreuve orale de résumé d'un texte en polonais du concours susvisé :

**Examinatrice spécialisée**

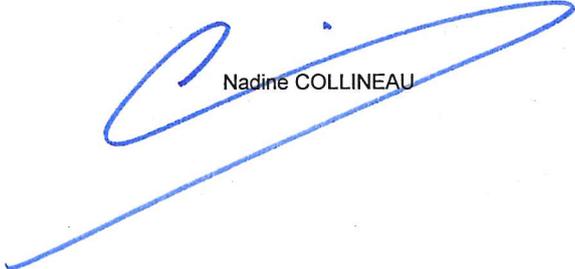
Mme Agnieszka GRUDZINSKA  
Personne à compétences particulières

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 09 avril 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation  
et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

  
Nadine COLLINEAU